

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2019/90 Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2019/56	

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 17

Votants : 17

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le onze décembre deux mille dix-neuf, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 04/12/2019

Mme MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames LESUEUR, MERCIER, PAYEN et Messieurs ADAM, BOUILLON, CANIVENQ, CARPENTIER, DUGARD, ETIENNE, FLEURY, MALVAUX, MANCEAUX, MATHIAS, MEIS, RICHELET, SIGNORET, SINGLIT

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES PETITES BOUILLES

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n°DC2019/102 du Conseil Communautaire du 16/10/2019 déléguant au Bureau l'examen et l'attribution de subventions ;

Vu l'avis remis par la commission Sport, Vie associative, Culture lors de sa séance du 02/12/2019 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE :

- D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 4 500 € à l'association Les Petites Bouilles pour l'acquisition d'équipements nécessaires à l'activité de la micro crèche dans les conditions suivantes :
Subvention forfaitaire de 4 500 € versée dès notification.
L'association s'engage à fournir un rapport d'activités, incluant un bilan financier, **avant le 30/06/2020.**
- DE CHARGER le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

